

CHARTRE DU PARTICIPANT

Objectif de l'événement

Le Printemps des Cimetières est un rendez-vous national de découverte du patrimoine funéraire, organisé par Patrimoine Aurhalpin. Cet événement a pour ambition de faire découvrir les richesses patrimoniales des cimetières et lieux de mémoire au grand public, à travers des animations culturelles, artistiques et respectueuses des lieux.

Chaque animation proposée doit mettre en valeur le patrimoine funéraire (architecture, sculpture, symboles, histoire locale, mémoires de guerre, etc.). Les thématiques transversales proposées chaque année (symbolique, biodiversité, etc.) sont facultatives et doivent enrichir la découverte du patrimoine funéraire, sans s'y substituer.

Engagements de chaque organisateur

Chaque organisateur du Printemps des Cimetières s'engage à :

Conformité administrative et légale

- Être en possession d'un contrat de responsabilité civile en cours de validité ;
- Avoir obtenu une autorisation écrite de la part du gestionnaire du cimetière concerné, dans le cas où l'organisateur n'est pas identique au gestionnaire ;

Qualité des animations

- Proposer des animations permettant une véritable découverte du patrimoine funéraire du site, avec un contenu informatif et pédagogique de qualité ;
- Respecter l'esprit de l'événement en privilégiant des animations grand public, culturelles et respectueuses des lieux ;

Communication et visibilité

- Mentionner systématiquement Patrimoine Aurhalpin comme organisateur national de l'événement dans toutes les communications (affiches, flyers, posts sur les réseaux sociaux, communiqués de presse, etc.) ;
- Intégrer les logos du Printemps des cimetières et de Patrimoine Aurhalpin sur l'ensemble des supports de communication liés à l'événement ;
- Utiliser les éléments de communication fournis par Patrimoine Aurhalpin et respecter la charte graphique de l'événement. L'utilisation des flyers et affiches mis à disposition par Patrimoine Aurhalpin (avec espace personnalisable) est fortement recommandée ;
- Relayer la communication de l'événement via les médias et les réseaux sociaux ;

Organisation sur site

- Être présent en nombre suffisant le jour de l'événement pour assurer les animations et gérer les flux de visiteurs ;
- Respecter la dimension « privée » des cimetières et veiller à la bonne cohabitation entre les familles venues se recueillir et les visiteurs ;
- Se référer au règlement intérieur du cimetière (comportement décent, tenue correcte, etc.) ;
- Respecter la réglementation en vigueur en cas de contexte particulier, tel qu'une crise sanitaire.

Engagements de Patrimoine Aurhalpin

Patrimoine Aurhalpin s'engage à :

- Mettre à disposition des affiches en version papier avec espace personnalisable. Un bon de commande pourra être rempli afin de recevoir des exemplaires imprimés ;
- Proposer des flyers au format numérique avec espace personnalisable, et directement téléchargeables ;
- Créer une carte numérique et un programme interactif sur le site internet printempsdescimetieres.org, présentant la totalité des sites et des animations ouverts au public ;
- Fournir un kit de communication numérique téléchargeable comprenant les éléments nécessaires à la communication (logos, visuels, charte graphique) ;
- Communiquer le plus largement possible sur l'événement global et sur l'ensemble des sites participants auprès des médias et sur les réseaux sociaux.

Limitations de responsabilité

En aucun cas Patrimoine Aurhalpin ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradation sur les lieux de visite ou en cas de dommage corporel ou matériel survenant lors de l'événement.

Patrimoine Aurhalpin se réserve le droit de refuser toute inscription ne respectant pas l'objet de l'événement et les règles énoncées ci-dessus.

